



## PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

### COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AFRIQUE

#### Vingt-quatrième session

#### En ligne

5-9 et 13 septembre 2022

### SITUATION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE ET DE LA QUALITÉ DES ALIMENTS DANS LA RÉGION

(Document établi par la FAO et l'OMS)

#### 1. Introduction et historique

Les États membres doivent continuer à traiter les questions de sécurité sanitaire des aliments avec efficacité et dans les meilleurs délais. À l'issue de cette première année de travail entièrement à distance de la famille du Codex et du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique (le Comité), les résultats obtenus et la résilience des comités régionaux ont été reconnus, mais plusieurs problèmes ont été pointés. À cet égard il faut citer un calendrier extrêmement chargé, la difficulté à faire aboutir les travaux en temps opportun et le fossé créé par l'absence d'interactions en vis-à-vis.

Depuis sa dernière session en 2019, le Comité, en collaboration avec la FAO et l'OMS, a augmenté le nombre de manifestations virtuelles. À titre d'exemple, des manifestations consacrées au renforcement des capacités ont été organisées pour les pays membres de la CEDEAO, la CAE et la SADC.

Le Comité exécutif ainsi que la Commission du Codex Alimentarius (à sa quarante-troisième session en 2020) ont recommandé que la famille du Codex continue d'accomplir le programme de travail avec pragmatisme et efficacité afin que le Codex puisse continuer de répondre rapidement et efficacement aux incertitudes en cours liées à la pandémie ou aux problèmes nouveaux ou émergents.

#### 2. Enjeux actuels et émergents relatifs à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments

À sa vingt-troisième session, le Comité a examiné un rapport sur les questions émergentes en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments fondé sur les données d'une enquête menée auprès des pays membres. Les principaux enjeux en étaient ressortis: résistance aux antimicrobiens, résidus de pesticides, capacité des systèmes de contrôle des aliments, fraude alimentaire, contamination de l'eau, sensibilisation des consommateurs, aflatoxines et changement climatique. La résistance aux antimicrobiens et la faiblesse des systèmes nationaux de contrôle des aliments restent hautement prioritaires.

Reconnaissant la pertinence de ces questions pour éclairer la mise en œuvre du Plan stratégique du Codex, les pays membres sont encouragés à soutenir le processus de collecte d'informations au sujet des enjeux actuels et émergents et à rechercher d'autres mécanismes permettant de capturer ces renseignements.

#### 3. Enjeux nouveaux concernant la sécurité sanitaire et la qualité des aliments en Afrique

##### 3.1 Covid-19 (incidence sur les professionnels du secteur alimentaire et les autorités concernées)

La pandémie de covid-19 a constitué un défi sans précédent pour les autorités compétentes soucieuses de poursuivre leurs missions et activités habituelles de contrôle des aliments conformément aux réglementations nationales et aux recommandations internationales. Avec l'instauration du travail à distance comme mesure préventive, bon nombre de pays africains ont connu de graves problèmes pour maintenir l'intégrité de leurs activités de routine de contrôle des aliments. Des difficultés ont notamment affecté les inspections dans le secteur alimentaire, la certification des exportations, le contrôle des aliments importés, le suivi et la surveillance de la sécurité sanitaire de la chaîne d'approvisionnement alimentaire, l'échantillonnage et l'analyse des aliments, la gestion des incidents alimentaires, la fourniture de conseils au secteur alimentaire sur la

réglementation encadrant les aliments et leur sécurité sanitaire, et la communication sur la sécurité sanitaire des aliments auprès du grand public<sup>1</sup>.

De même, les obligations liées à la distanciation physique ont entraîné la fermeture de nombreuses entreprises du secteur alimentaire. En raison de la nature de leur activité, beaucoup d'employés du secteur alimentaire n'étaient pas en mesure de travailler à distance, car il leur faut être présent physiquement sur leur lieu de travail habituel<sup>2</sup>. C'est pourquoi le personnel des exploitations agricoles et des installations de transformation des produits alimentaires s'est trouvé davantage exposé à la covid-19.

La FAO et l'OMS ont coopéré pour élaborer des documents d'orientation sur les moyens de maintenir l'efficacité des programmes d'inspection de la sécurité sanitaire des aliments et sur l'adoption de mesures temporaires visant à prévenir de graves perturbations des programmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments. Des solutions pratiques ont été proposées pour maintenir les systèmes de gestion de la sécurité sanitaire des aliments à un niveau convenable à partir des principes de l'analyse des risques aux points critiques (HACCP), afin de gérer les risques liés à la sécurité sanitaire des aliments et d'en prévenir la contamination. En outre, les exploitants du secteur alimentaire ont été encouragés à adopter des principes généraux de protection des travailleurs incluant la distanciation physique, l'hygiène personnelle et la fourniture d'équipements de protection.

### 3.2 Conflit en Ukraine

Le conflit entre la Russie et l'Ukraine, qui a débuté en février 2022, a suscité des inquiétudes quant aux risques que cela entraîne dans d'autres régions<sup>3</sup>. Les deux pays occupent des places importantes dans la production et l'offre mondiales de produits alimentaires. Les perturbations subies par la production et par les filières d'approvisionnement et d'acheminement de céréales et de graines oléagineuses ainsi que les restrictions imposées aux exportations de la Russie pourraient avoir des répercussions considérables sur la sécurité alimentaire. Cela est particulièrement le cas des divers pays africains qui se procurent 30 pour cent, voire plus, de leur blé auprès de la Russie et de l'Ukraine.

Le conflit en cours se traduit par des prix de l'énergie élevés et volatils qui ont alourdi les coûts de production des aliments destinés à la consommation humaine ou animale dans le monde entier. Les factures liées à l'importation de produits alimentaires et d'énergie atteignent déjà des niveaux records et devraient encore grimper. Cette tendance aggraverait la pression haussière sur les prix internationaux des produits alimentaires au détriment des pays à faible revenu et à déficit vivrier (PFRDV).

Nombre de pays africains dépendent fortement de l'importation de denrées de base en provenance de l'Ukraine et/ou de la Fédération de Russie. La perturbation de l'approvisionnement pourrait donc entraîner des pénuries d'aliments de base avec des conséquences négatives non seulement sur la sécurité alimentaire et sur les prix des aliments, mais aussi sur leur sécurité sanitaire et la qualité, en particulier si l'urgence de l'accès aux aliments prend le pas sur les mécanismes de contrôle tout au long de la chaîne de valeur alimentaire et au sein des pays. Le renchérissement de l'alimentation peut aussi se traduire par un accès privilégié des catégories sociales les plus aisées aux aliments dont la salubrité et la qualité sont meilleures, les plus pauvres devant se contenter d'aliments moins sûrs et de moindre qualité.

La sécurité alimentaire et la sécurité sanitaire des aliments sont interconnectées au sein de systèmes alimentaires durables. Si l'une de ces composantes est menacée, cela risque rapidement de compromettre l'autre. Par conséquent, on s'attend à des difficultés dans la gestion des questions émergentes liées à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments dans la région Afrique. Bien qu'il soit nécessaire de diversifier la provenance des produits agroalimentaires, il importe aussi de maintenir les pratiques et les contrôles en matière de sécurité sanitaire des aliments afin que chacun puisse accéder équitablement à une alimentation saine et salubre.

---

<sup>1</sup> COVID-19 et sécurité sanitaire des aliments: orientations pour les autorités compétentes responsables des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments – <https://www.fao.org/3/ca8842fr/CA8842FR.pdf>.

<sup>2</sup> Covid-19: guide de prévention de la transmission de la Covid-19 dans les entreprises alimentaires – <https://www.fao.org/3/cb6030en/cb6030en.pdf>. **Error! Hyperlink reference not valid.**

<sup>3</sup> <https://www.fao.org/3/cc0471en/online/state-of-agricultural-commodity-markets/2022/food-agricultural-trade-resilience.html>.

### 3.3 Stratégie de sécurité sanitaire des aliments à l'échelle mondiale et continentale

- **FAO**

À sa vingt-septième session<sup>4</sup>, le Comité de l'agriculture de la FAO a souligné le lien entre sécurité sanitaire des aliments et sécurité alimentaire ainsi que le rôle de la sécurité sanitaire des aliments dans les efforts de l'Organisation pour mettre en place des systèmes agroalimentaires plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables. Lors de cette même session, le Comité de l'agriculture a demandé que la FAO élabore une nouvelle stratégie en matière de sécurité sanitaire des aliments allant dans le sens du Programme 2030. À la suite de la résolution 73.5 de l'Assemblée mondiale de la Santé visant à renforcer les efforts en faveur de la sécurité sanitaire des aliments<sup>[1]</sup>, le Comité de l'agriculture a demandé à la FAO de collaborer avec l'OMS pour que leurs stratégies respectives sur cette question soient alignées et s'appuient mutuellement.

Donnant suite à la demande du Comité de l'agriculture, et compte tenu du contexte stratégique mondial, la FAO a mis au point une série de priorités stratégiques pour ses travaux sur la sécurité sanitaire des aliments, tout en restant fidèle à sa vision de fournir «des aliments sains pour tous à tout moment» et à sa mission d'«aider les Membres à améliorer la salubrité des aliments à tous les niveaux en leur dispensant des conseils scientifiques et en renforçant leurs capacités d'assurer la sécurité sanitaire des aliments de systèmes agroalimentaires durables et résilients». Ces priorités stratégiques sont articulées autour de quatre résultantes stratégiques définies à l'issue d'un processus consultatif itératif piloté par la FAO auprès de ses Membres et des organisations internationales partenaires, dont l'OMS.

La FAO souhaite que les *Priorités stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments* soient un outil de promotion des investissements garantissant que la FAO dispose des ressources humaines et financières adéquates pour mettre en œuvre son programme de sécurité sanitaire des aliments, fournir des orientations et des politiques et plaider auprès des décideurs à l'échelle internationale. Ces priorités stratégiques préconisent une intégration plus cohérente de la sécurité sanitaire des aliments dans l'élaboration de systèmes agroalimentaires, politiques en matière de sécurité alimentaire et de nutrition et stratégies de développement de l'agriculture qui soient durables et inclusifs. Le Comité de l'agriculture examinera et discutera de ces priorités stratégiques lors de sa vingt-huitième session prévue en juillet 2022, en vue de soumettre les *Priorités stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments* au Conseil de la FAO en décembre 2022.

- **OMS**

En mai 2022, à sa soixante-quinzième session, l'Assemblée mondiale de la Santé a adopté la Stratégie mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments. Cette stratégie a été mise au point par l'OMS de concert avec la FAO et l'Organisation mondiale de la santé animale (OMSA, anciennement OIE), l'Assemblée mondiale de la Santé lui ayant demandé en 2020 de s'attaquer aux problèmes actuels et émergents en matière de sécurité sanitaire des aliments et d'inclure des approches innovantes pour renforcer les systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments. La Stratégie sert de modèle et de guide pour les États membres dans leurs efforts pour améliorer leurs systèmes nationaux de sécurité sanitaire des aliments et pour favoriser la coopération régionale et mondiale. Cette stratégie est le fruit d'un processus consultatif éclairé par les avis d'un groupe technique consultatif sur la sécurité sanitaire des aliments, deux conférences internationales de haut niveau sur ce thème, et des consultations avec les pays membres.

La Stratégie comporte cinq priorités stratégiques interconnectées qui s'appuient mutuellement afin d'accélérer les efforts mondiaux en faveur de la sécurité sanitaire des aliments. Sa mise en œuvre reposera sur l'engagement et les efforts des pays membres, de l'OMS et de la communauté internationale. Avec d'autres partenaires régionaux et internationaux, l'OMS aidera ses pays membres en donnant l'impulsion à l'échelle mondiale et en favorisant le dialogue sur les politiques entre les parties intéressées; en récapitulant les données probantes et en établissant des orientations normatives en matière de sécurité sanitaire des aliments; en améliorant la coopération technique et en renforçant les capacités des pays; et en consolidant les partenariats et la collaboration mondiale.

### 3.4 Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique

La Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique a été lancée officiellement en juin 2022 pendant la célébration de la Journée internationale de la sécurité sanitaire des aliments par la Commission de l'Union africaine. Conçue dans le sillage de l'entrée en vigueur de l'Accord portant sur la zone de libre-échange continentale africaine, qui ouvre une nouvelle ère exaltante, cette stratégie reconnaît l'importance de la sécurité sanitaire des aliments dans le contexte élargi des mesures sanitaires et phytosanitaires.

---

<sup>4</sup> Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). 2020. *Rapport de la vingt-septième session du Comité de l'agriculture (28 septembre- 2 octobre 2020)* <https://www.fao.org/3/ne021fr/ne021fr.pdf>.

<sup>[1]</sup> Organisation mondiale de la Santé (OMS). 2020. *Soixante-treizième Assemblée mondiale de la Santé: Genève, 18 et 19 mai (a minima) et 9-14 novembre (reprise) 2020: résolutions et décisions, annexes.* <https://apps.who.int/iris/handle/10665/346167>.

Elle doit offrir un cadre harmonisé pour la mise en œuvre d'activités visant à atténuer diverses menaces en matière de sécurité sanitaire des aliments préjudiciables à la santé des consommateurs et à réduire les obstacles non tarifaires, en particulier pour ce qui touche les mesures sanitaires et phytosanitaires. Les objectifs stratégiques définis dans ce document sont: a) renforcer les politiques et les cadres juridiques et institutionnels relatifs à l'alimentation, b) renforcer les capacités humaines et infrastructurelles des systèmes de contrôle des aliments, c) promouvoir une culture de la sécurité sanitaire des aliments, un plaidoyer fondé sur des données factuelles, la communication et le partage d'informations afin de sensibiliser et responsabiliser les consommateurs, d) améliorer le commerce et l'accès aux marchés aux niveaux national, régional, continental et mondial, e) renforcer la recherche, l'innovation, le développement et le transfert de technologies, f) établir et consolider les mécanismes de coordination et améliorer la coopération aux échelons national, régional, continental et mondial.

La FAO et l'OMS ont participé activement au processus de consultation qui a présidé à l'élaboration de la Stratégie. Les deux organisations s'engagent à poursuivre les efforts à l'appui de la Commission de l'Union africaine et de l'exécution de la Stratégie relative à la sécurité sanitaire des aliments en Afrique.

### 3.5 Zone de libre-échange continentale africaine

La zone de libre-échange continentale africaine est devenue réalité. Il s'agissait d'un projet emblématique de l'Agenda 2063 qui encadre le développement de l'Afrique et détaille les principaux programmes et initiatives visant à accélérer la croissance économique du continent. La zone de libre-échange continentale africaine est effective depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, avec l'entrée en vigueur et le lancement des instruments opérationnels d'encadrement des échanges.

L'accord devrait regrouper 55 pays membres de l'UA, ce qui représente un marché d'environ 1,2 milliard de personnes. Ce dispositif est un atout majeur à exploiter étant donné la faiblesse actuelle des échanges intrarégionaux de produits agroalimentaires et le fait que l'Afrique reste importatrice nette de produits agricoles.

La FAO soutient la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine à travers différentes activités regroupées sous le domaine prioritaire du programme intitulé «transparence des marchés et des échanges commerciaux». Cette année, une série de conférences d'apprentissage en ligne ont été organisées sur le thème *Commerce, sécurité alimentaire et nutrition*, en collaboration avec l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche (UNITAR).

## 4. **Situation des systèmes nationaux de contrôle des aliments**

### 4.1 Outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments

Depuis le lancement de l'outil FAO/OMS d'évaluation des systèmes de contrôle des aliments, les deux organisations se sont employées à sensibiliser les pays membres à son utilisation en organisant des manifestations régionales, en facilitant des évaluations à l'échelle mondiale et en publiant du matériel promotionnel. Une vidéo d'introduction<sup>5</sup> et une nouvelle brochure interactive<sup>6</sup> sont disponibles pour permettre au public de mieux comprendre l'outil. La brochure offre une vue d'ensemble de la structure de l'outil, du processus d'évaluation et des avantages liés à sa mise en œuvre. Elle présente également l'outil dans un tableau interactif permettant de faciliter la navigation parmi les dimensions et les critères sous-jacents.

Depuis la dernière session du Comité, la FAO a prêté appui à la Commission de l'Union africaine pour évaluer la situation de la sécurité sanitaire et du contrôle des aliments dans les pays du continent et pour élaborer des plans stratégiques en matière de sécurité sanitaire des aliments afin d'établir des priorités durables concernant les politiques et interventions dans ce domaine. La FAO a par ailleurs signé un accord avec l'UE afin de faciliter l'évaluation des systèmes de contrôle des aliments de huit pays du Marché commun de l'Afrique orientale et australe.

En novembre 2021, la FAO et l'OMS ont conjointement organisé un webinaire régional afin d'améliorer la compréhension de l'outil d'évaluation et de faire connaître les avantages de l'évaluation des systèmes nationaux de contrôle des aliments.

<sup>5</sup> Vidéo d'introduction disponible en trois langues à l'adresse: [https://www.youtube.com/watch?v=A\\_zdTup2yKY](https://www.youtube.com/watch?v=A_zdTup2yKY).

<sup>6</sup> La brochure peut être téléchargée en trois langues à l'adresse: <https://www.fao.org/documents/card/fr/c/cb4964fr/>.

#### 4.2 Fonds fiduciaire du Codex

Depuis le lancement du Fonds fiduciaire du Codex – 2 (FFC2) en 2016, 26<sup>7</sup> pays de la région Afrique sont devenus bénéficiaires et s'emploient à exécuter ou préparer l'exécution de projets épaulés par l'OMS et la FAO. Plusieurs activités ont été menées depuis le début de la mise en œuvre des projets, notamment des efforts de sensibilisation à l'égard de l'importance du Codex auprès de responsables politiques et décideurs de haut niveau, de secteurs industriels et de groupes d'intérêt public, des autorités chargées de la réglementation dans les ministères compétents, des partenaires techniques et financiers ainsi que de la communauté scientifique.

Ces projets sont variés: rédaction de manuels de procédure fournissant des orientations pour une gestion efficace du Codex au niveau national (Bénin, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Mali, Madagascar, Malawi, Nigéria, Sénégal); politique nationale relative à la cohérence et la planification de la relève auprès des comités du Codex prioritaires (Nigéria); redéfinition des comités prioritaires (Madagascar); formulation de positions nationales, préparation aux sessions et à l'utilisation des outils en ligne du Codex (Bénin, Ghana, Madagascar, Sénégal); élaboration d'un plan stratégique du Codex (Bénin); inventaire et analyse des lacunes des normes alimentaires nationales et définition des difficultés liées à l'application efficace des normes (Burkina Faso, Guinée, Sénégal). En outre, des propositions de travaux ou de normes alimentaires nationales fondées sur les normes du Codex ont été formulées (Burkina Faso, Guinée, Sénégal).

Afin d'accroître l'utilisation des normes du Codex au niveau national, les parties prenantes ont été formées à l'application de normes et/ou directives et codes d'usage spécifiques (Burkina Faso, Sénégal). Des membres de comités nationaux du Codex ont bénéficié de formations supplémentaires concernant les procédures du Codex et les aspects pratiques de ces responsabilités (Bénin, Côte d'Ivoire, Ghana, Madagascar, Sénégal) et des experts ont été formés à contribuer aux bases scientifiques sur lesquelles repose l'établissement des normes du Codex (Ghana, Sénégal).

#### 4.3 INFOSAN

Le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments (INFOSAN) continue de jouer un rôle important pour faciliter un échange rapide d'informations lors des situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments dans la région et pour renforcer les capacités des pays dans la gestion de ces situations. Les efforts de développement des capacités consentis par le secrétariat d'INFOSAN en collaboration avec les bureaux régionaux de la FAO et de l'OMS se sont traduits par une hausse notable de la participation de la région au sein du Réseau.

En novembre 2021, les bureaux régionaux de l'OMS et de la FAO, de concert avec le secrétariat d'INFOSAN, ont organisé la première réunion régionale des membres d'INFOSAN et des fonctionnaires nationaux responsables de la sécurité sanitaire des aliments et de la santé publique en Afrique. Cette réunion a permis de déterminer les défis et les actions à mener à l'échelle régionale pour accroître l'implantation d'INFOSAN en Afrique, notamment des initiatives visant à améliorer le réseau de membres africains. À la suite de cette manifestation, les membres africains d'INFOSAN ont partagé leurs plans d'action nationaux pour 2022-2023 visant à renforcer INFOSAN et les activités connexes concernant les réponses aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Plusieurs webinaires régionaux ont été organisés pour renforcer encore les connaissances et les capacités des membres d'INFOSAN à participer activement au Réseau et à intervenir efficacement lors de situations d'urgence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Des exercices de simulation en ligne ont été réalisés dans divers pays afin d'éprouver les mécanismes de coordination nationaux et internationaux et de favoriser une bonne préparation pour répondre aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments, en ciblant les points de contact INFOSAN Emergency et les points focaux nationaux du Règlement sanitaire international.

Afin de renforcer les capacités et les réseaux nationaux, les bureaux régionaux de l'OMS et de la FAO, en collaboration avec le secrétariat d'INFOSAN, ont soutenu les efforts du Burkina Faso, du Cameroun, du Ghana, du Sénégal et de la Sierra Leone en facilitant la tenue d'ateliers nationaux multisectoriels axés sur l'établissement de relations fonctionnelles entre les organismes nationaux concernés par la sécurité sanitaire des aliments, dans le but d'améliorer la gestion des interventions d'urgence dans ce domaine. Ces ateliers ont notamment permis l'élaboration de feuilles de route pour le renforcement de la réponse aux urgences en matière de sécurité sanitaire des aliments, de plans nationaux d'intervention sur ce thème et de protocoles visant à améliorer l'échange d'informations lors des telles situations d'urgence.

---

<sup>7</sup> Bénin, Burkina Faso, Cabo Verde, Côte d'Ivoire, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Madagascar, Malawi, Mali, Maurice, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Zambie, Zimbabwe, et un projet en groupe (Burundi, Kenya, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Soudan du Sud).

#### 4.4 Harmonisation et facilitation des échanges

Le Forum international sur la sécurité sanitaire des aliments et le commerce qui a eu lieu à Genève en avril 2019 a mis en lumière l'importance d'une exécution coordonnée des programmes en faveur de la sécurité sanitaire des aliments et de la facilitation des échanges, ainsi que le rôle fondamental que jouent les normes alimentaires du Codex pour harmoniser les cadres réglementaires relatifs à la sécurité sanitaire des aliments au fur et à mesure que les systèmes alimentaires évoluent.

Depuis la vingt-troisième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Afrique, la FAO a continué à soutenir les efforts de la Commission de l'Union africaine et des centres régionaux d'expertise en faveur de la facilitation des échanges et de l'harmonisation du contrôle des aliments dans la région. La FAO appuie le programme de facilitation des échanges du Marché commun de l'Afrique orientale et australe en renforçant les capacités d'évaluation des risques de sécurité sanitaire des aliments et en facilitant la consultation des parties prenantes au sujet des denrées alimentaires prioritaires (les plus échangées) et des contrôles y relatifs dans la région.

#### 4.5 Résistance aux antimicrobiens

À sa vingt-troisième session, le Comité a reconnu la résistance aux antimicrobiens comme une priorité majeure en Afrique. Plusieurs initiatives sont en cours de mise en œuvre par la FAO et l'OMS afin de combattre la résistance aux antimicrobiens dans la région, en vue notamment d'améliorer la collaboration et la coordination entre les parties prenantes. Les deux organisations coopèrent par exemple avec l'OMSA (anciennement OIE) pour renforcer la surveillance intégrée des bêta-lactamases à spectre étendu (BLSE) produisant de l'*Escherichia coli* chez l'homme ou dans l'alimentation et l'environnement au Burkina Faso, au Ghana, au Nigéria, au Sénégal et au Zimbabwe.

La FAO a approuvé un Plan d'action contre la résistance aux antimicrobiens 2021-2025 qui définit cinq objectifs spécifiques pour approfondir les efforts dans le secteur agroalimentaire. Les initiatives qui ciblent la résistance aux antimicrobiens comme le Fleming Fund<sup>8</sup>, le Fonds fiduciaire multipartenaires<sup>9</sup> et le projet ACT<sup>10</sup> aident les pays à exécuter des plans d'action nationaux contre la résistance aux antimicrobiens, en particulier les volets relatifs aux secteurs agricole et alimentaire. Dans le cadre du soutien continu apporté à l'amélioration de la production alimentaire et à la promotion de meilleures pratiques dans certains secteurs, la FAO suit une approche pilote fondée sur des écoles pratiques d'agriculture au Ghana, au Kenya, en Zambie et au Zimbabwe, selon une démarche ascendante. De plus, d'autres approches fondées sur les sciences sociales sont à l'essai en République-Unie de Tanzanie parmi les agropasteurs massaï afin de mettre à l'épreuve les modèles potentiellement adaptés au contexte local en vue de favoriser de meilleures pratiques et une utilisation prudente des agents antimicrobiens, dans l'espoir de freiner la propagation de la résistance aux antimicrobiens. Ces interventions permettent de tester des outils et des méthodes de collecte, traitement et analyse de données sur la résistance aux antimicrobiens et sur l'utilisation d'antimicrobiens, afin de promouvoir la mutualisation des connaissances et des prises de décisions éclairées.

La FAO effectue une analyse/cartographie de la situation au Mozambique, au Rwanda, en Éthiopie et en Égypte. Ce travail permet de dresser un bilan des principales activités menées dans chaque pays en matière de résistance aux antimicrobiens et d'utilisation d'antimicrobiens, en fonction de quatre grands critères: sensibilisation, gouvernance, pratiques et données. Des études pilotes sur la prévalence de produits vétérinaires de qualité inférieure ou falsifiés (Rwanda), et sur les connaissances, attitudes et pratiques dans le secteur laitier (Égypte) sont en cours d'élaboration.

Du 18 au 24 novembre 2021, la Semaine mondiale pour un bon usage des antimicrobiens a été célébrée sur le continent par la FAO, l'OMS, l'OMSA (anciennement OIE) et les centres pour le contrôle et la prévention des maladies en Afrique, et les directeurs des institutions régionales ont publié un communiqué commun. Ils ont fourni du matériel de sensibilisation et d'orientation aux États membres en vue de soutenir la sensibilisation au niveau des pays.

<sup>8</sup> <https://www.flemingfund.org/grants/food-and-agriculture-organization/>.

<sup>9</sup> <https://www.fao.org/antimicrobial-resistance/quadripartite/multi-partner-trust-fund/fr/>.

<sup>10</sup> <https://www.fao.org/antimicrobial-resistance/projects/ongoing/project-10/fr/>.

## 5. Conclusion

Le Comité de coordination du Codex pour l'Afrique est invité à:

- i) prendre note de l'incidence de la pandémie de covid-19 sur les exploitants du secteur alimentaire et de la nécessité d'un soutien continu de la FAO et de l'OMS pour renforcer les capacités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments dans la région;
- ii) prendre acte des importantes répercussions du conflit en Ukraine sur la sécurité alimentaire dans la région en raison de la forte dépendance de nombreux pays africains à l'égard des importations de denrées de base en provenance d'Ukraine et/ou de Fédération de Russie;
- iii) noter les informations relatives à l'établissement de stratégies en faveur de la sécurité sanitaire des aliments au niveau mondial et dans la région Afrique, ainsi que le progrès de la mise en œuvre de la zone de libre-échange continentale africaine;
- iv) reconnaître les efforts consentis par la FAO et l'OMS dans la région dans le cadre d'initiatives conjointes concernant la résistance aux antimicrobiens, les activités du Codex Alimentarius effectuées par le truchement du Fonds fiduciaire du Codex, et le renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments.